

Comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé

Avis du 29 mars 2018 relatif au projet de recherche bio-médicale « Lepto-Phago » présenté par l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie

Le comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé s'est réuni le jeudi 29 mars 2018 en formation régulière dans les conditions de l'article 59 de la délibération modifiée 228 du 13 décembre 2006 pour donner son avis sur le projet de recherche bio-médicale intitulé « Lepto-Phago » présenté par l'Institut Pasteur de Nouvelle Calédonie, docteure Julie Cagliari et docteure Mariko Matsui. Cet avis est donné en référence à l'article 52 second alinéa de la dite délibération : « ce comité a pour mission d'émettre un avis et de rédiger des recommandations sur les questions éthiques soulevées par les nouvelles technologies, la recherche et les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé » et à l'article 56 « le comité.....peut être saisi par.....un établissement public ou privé, une fondation ou une association. Etablissements, fondations ou associations doivent avoir pour objet principal la recherche, le développement technologique médical ou le progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé.... ».

Le projet présenté a pour objectif l'identification des mécanismes permettant aux leptospires d'échapper au système immunitaire. Il ouvre en conséquence des perspectives intéressantes en vue d'une meilleure prise en charge d'une maladie assez répandue localement et chaque année mortelle, la leptospirose. Il s'agit d'étudier en l'espèce les mécanismes de reconnaissance de la bactérie par les cellules phagocytaires (dendritiques), d'où la nécessité de disposer de sang humain sain afin d'y rechercher les cellules concernées par la reconnaissance des leptospires.

Dans son avis du 6 septembre 2017, notre Comité avait émis un avis favorable **au protocole procédural de collecte, utilisation et transfert d'échantillons biologiques humains à des fins de recherche scientifique et bio-médicale par le CDS/STS (CHT)**. Le projet examiné ce jour applique avec rigueur ce protocole en faisant précisément appel à des résidus de sang provenant de donneurs sains recueilli dans le respect rigoureux des normes suivies par le CDS/STS et du protocole approuvé par notre Comité.

Les critères éthiques sur lesquels s'appuie notre délibération sont parfaitement respectés, le rapport écrit laissé par notre investigateur, comme les réponses fournies aux questions posées en assemblée plénière à madame Cagliari en attestent également et **notre délibération est conclue par un avis unanimement favorable.**

Le présent avis favorable, communiqué au directeur de l'Institut Pasteur, à madame Mariko Matsui et à madame Julie Cagliari, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et au médecin directeur du STS et du CDS, sera par ailleurs **expressément mentionné au Journal Officiel de la Nouvelle Calédonie et intégralement cité sur le site internet de la DASS-NC**. Il est toutefois rappelé que les avis fournis par notre Comité ne sont pas ceux d'un comité de protection des personnes, le comité consultatif pour les sciences de la vie et de la santé de la Nouvelle-Calédonie n'en ayant pas les attributions.

Pour le comité, à Dumbéa le 19 avril 2018, le président,

Gérard SARDA

Le président



Gérard Sarda